

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 28 février 1992

La séance est ouverte à 10 heures.

---

*Prière*

---

### INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

#### LOI DE 1992-1993 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

##### MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. John McDermid (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi C-61, Loi portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice commençant le 1<sup>er</sup> avril 1992, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité législatif E.

—Monsieur le Président, je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui de parler du projet de loi C-61, portant pouvoir d'emprunt à l'étape de la deuxième lecture. C'est la quatrième fois que j'ai le plaisir de présenter à la Chambre des communes le projet de loi portant pouvoir d'emprunt.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je veux situer cette mesure législative dans son contexte. Ce contexte, c'est le budget présenté plus tôt cette semaine par le ministre des Finances, un budget qui comprime les dépenses gouvernementales, qui allège les impôts et réduit le déficit et qui, en somme, est de nature à relancer notre économie et à renforcer notre compétitivité sur la scène internationale.

Tout débat sur le pouvoir d'emprunt doit porter sur le déficit et sur le fardeau de la dette du gouvernement fédéral. Les leçons que les gouvernements ont partout tirées de cette récession, c'est qu'il ne faut jamais plus se laisser paralyser financièrement par le service de la dette. Les gouvernements ne sauraient stimuler leur économie avec de l'argent qu'ils n'ont pas. Tenter de le faire en empruntant davantage ne peut qu'entraîner une augmentation du déficit et de la dette, une hausse des taux d'intérêt, un ralentissement de la croissance et, bien entendu, un accroissement de l'inflation.

Les Canadiens nous ont fait clairement comprendre que ce qu'ils attendaient de ce budget, c'était une réduction du déficit. En effet, quand nous avons sillonné le pays dans le cadre de nos consultations budgétaires préliminaires et rencontré des gens de toutes les conditions sociales, c'est le message sans équivoque qui nous a été transmis. Ce que ces gens voulaient, c'étaient des solutions réalistes mais, par-dessus tout, des solutions permanentes à nos difficultés économiques. Le gouvernement a voulu rationaliser son appareil pour répondre aux réalités des années 90 et offrir aux gens de nouvelles possibilités d'améliorer leurs compétences et leurs connaissances.

Je crois que si l'on prend le temps d'examiner le budget à fond, on aura tôt fait de constater que le gouvernement a répondu à ces attentes, puisque c'est un budget qui comporte des mesures propres à amorcer la reprise cette année, à stimuler la croissance et à créer des emplois dans les années à venir.

Le budget fournit de l'aide là où c'est nécessaire et il le fait en réduisant les dépenses, plutôt qu'en empruntant davantage ou en augmentant les impôts. Il comprime les dépenses de façon à réduire les impôts, à stimuler la croissance économique et à accroître notre compétitivité. De plus, le budget permet d'espérer des baisses importantes du déficit pour l'exercice 1992-1993 et les années suivantes.

Il nous faut absolument réduire le déficit si nous voulons retrouver une croissance économique soutenue et créer des emplois. C'est primordial pour redonner confiance aux Canadiens comme aux étrangers et pour assurer une véritable relance.

• (1010)

Nous avons réalisé des progrès considérables depuis 1984, car nous avons réduit de moitié ou presque, soit de 8,7 à 4,6 p. 100, le ratio déficit/production annuelle de biens et services et cela, non pas tant en accroissant les recettes qu'en restreignant les dépenses. Depuis 1984, le gouvernement maintient rigoureusement le rythme de croissance des dépenses de programmes et de services sous le taux d'inflation. En fait, les dépenses de fonctionnement du gouvernement, c'est-à-dire ce qu'il en coûte au gouvernement pour fonctionner, n'ont augmenté en moyenne que de 2,2 p. 100 par année depuis 1984.